

assurance responsabilité civile Syndicat Des Copropriétaires ou du Conseil Syndical

Par CSSDC, le 25/10/2020 à 14:11

bonjour

j'ai lu dans un document la nécessité d'une assurance responsabilité civile qui concernerait le Syndicat Des Copropriétaires

quelle est son utilité car c'est le syndic qui représente le SDC ?

En cas de nécessité

cela concerne-t-il uniquement le président du CS ou cette assurance doit-elle concerner tous les copropriétaires ou tout du moins les membres du CS ?

Merci pour vos réponses

Cordialement

Par Chaber, le 25/10/2020 à 14:42

bonjour

consultez le lien ci-dessous

https://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/responsabilite-syndicat-coproprietaires-28732.htm

Par CSSDC, le 25/10/2020 à 22:08

bonsoir, la lecture du document cité par « CHABER » est intéressante et celle de " YUKIKO" rappelle les principes

En parcourant les conditions particulières de notre assurance, il est indiqué que notre «

assurance immeuble » comporte des responsabilités assurées, pénale et recours, en cas de :

Recours des voisins et des tiers, Locataires ou occupants et copropriétaires

Responsabilité civile immeuble

Responsabilité du conseil syndical

Comme le conseil syndical, en tant que représentant du SDC est assuré, cela parait suffisant

Cordialement